

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024.** **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François,
Secrétaire de séance : SIMONNET Pascale En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

6. Affaires Financières : Budget principal : Décisions modificatives n°3– Rapporteur : JY FOREST

La décision modificative est présentée conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a pour objet d'ajuster, d'une part, les prévisions inscrites au budget primitif et d'inscrire, d'autre part, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année et qui nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Cette décision modificative n°3 au budget primitif porte donc sur :

- 1) Des virements de crédits de la section de fonctionnement pour un montant total de 82 586 € en dépenses et en recettes
- 2) Des virements de crédits de la section d'investissement pour un montant total de 170 974 € en dépenses et en recettes

A/ Section de fonctionnement :

Dépenses

- 350 000 € sur le compte 6811 Dotation aux amortissements, afin de réaliser les opérations d'ordre sur la journée complémentaire, des amortissements prorata temporis de 2024
- -267 414 € sur le compte 023 Virement à la section d'investissement, pour régularisation de la section de fonctionnement

Recettes

- 4 180 € sur le compte 6479 Remboursement des charges de personnel,
- 33 236 € sur le compte 7472 Participations régions
- 36 970 € sur le compte 74832 Etat – CVAE et CFE afin de régulariser les recettes perçues
- 8 200 € sur le compte 777 Amortissement des subventions au prorata temporis des biens de 2024

La Section de fonctionnement est équilibrée.

B/ Section d'investissement :

Dépenses

- 8 200 € sur le compte 139178 Subventions d'investissement au prorata temporis des biens de 2024
- 3 000 € sur le compte 2031, opération 20145 Hors Programme, avenant n°1 de TMI concernant l'étude du Pont de l'ixeure

- 85 000 € sur le compte 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers, opération 20145 Hors Programme, réaménagement salle Loire
- 11 774 € sur le compte 2315 Installations, matériel et outillage technique, opération 26 Travaux Pont de l'Ixeure, signalétique et marquage au sol
- 63 000 € sur le compte 2315 Immobilisations en cours (chapitre 041), opération 26 Travaux Pont de l'Ixeure afin de régulariser l'avance versée à G2C

Recettes

- 13 123 € sur le compte 10222 FCTVA, opération 20145 ce montant régularise les recettes de FCTVA à percevoir
- 12 265 € sur le compte 10222 FCTVA, opération 26 Travaux Pont de l'Ixeure, ce montant régularise les recettes de FCTVA à percevoir
- 63 000 € sur le compte 238 compte 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles, opération 26 Travaux Pont de l'Ixeure afin de récupérer l'avance versée à G2C
- 350 000 € sur le chapitre 040, afin de réaliser les opérations d'ordre sur la journée complémentaire, des amortissements prorata temporis de 2024
- -267 414 € au compte 021 Virement de la section de fonctionnement, pour être en adéquation avec la section de fonctionnement

La Section d'investissement est équilibrée.

Conformément aux dispositions budgétaires et comptables M57 **il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver** la décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2024 conformément à la balance ci-annexée.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder au virement des crédits

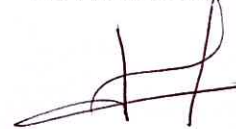
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 12/12/2024
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY